

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15/11/2022

DELIBERATION
n° CA 2022-123

relative à la désignation d'un représentant des personnels et d'un représentant des étudiants au conseil de service du service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Vu l'avenant n°1 à la convention portant création du SIMPPS, notamment son article 3,

Vu les candidatures présentées en séance par :

- Madame Natacha CAILHOL, en qualité de représentants des usagers,
- Monsieur Arthur PHILIPOT, en qualité de représentant des usagers,
- Madame Sérine RIABI, en qualité de représentant des usagers

Considérant que les représentants des usagers et des personnels aux conseils centraux de l'Université Toulouse 1 Capitole ont été renouvelés les 18 et 19 octobre 2022,

Considérant que le conseil de service du SIMPPS est notamment composé par un représentant des personnels et par un représentant des étudiants désignés respectivement par le Conseil d'Administration parmi les élus des conseils ou commissions de l'établissement

Vu le procès-verbal de dépouillement relatif à la désignation d'un représentant des étudiants au conseil de service du SIMPSS, en date du 15 novembre 2022, faisant état des résultats suivants :

- Madame **Natacha CAILHOL**: 9 Voix favorables
- Monsieur **Arthur PHILIPOT**: 8 Voix Favorables
- **Madame Sérine RIABI** : 6 voix favorables
- Bulletins blanc et nuls : 3

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide

Article 1^{er}

est désignée, Madame Natacha CAILHOL en qualité de représentante des usagers, pour siéger au conseil de service du SIMPPS.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'université Toulouse 1 Capitole, et transmise à la rectrice de la région académique Occitanie.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK